

CAP locales B et C du 22/09/08

Recours en notation

CATÉGORIE C :

Lors de cette commission sur les 5 dossiers examinés, 2 agents ont vu leur notation chiffrée augmenter et une modification des appréciations du notateur final a été proposée.

Sur les 6 mois de réserve dont disposait la direction locale, seuls 2 mois ont été utilisés.

Quid des 4 mois restants ???

Réponse du TPG: ces 4 mois restent à la disposition d'éventuels recours en CAP Centrale et s'ils ne sont pas utilisés ils seront réintégrés l'année prochaine et pourront toujours servir un jour peut-être ,,,

Alors, pour les collègues insatisfaits de la décision de cette CAP Locale, n'hésitez pas : faites un recours en CAP Centrale.

Objet du recours		Proposition de l'administration	Vote OS		
Note chiffrée	Appréciations		Pour	Contre	Abstention
X	X	Relèvement de note à + 0,02	CGT FO SUD		CFDT
X	X	Maintien de la note Modification de l'appréciation : notateur final Maintien compte rendu: notateur 1 ^{er} degré	CGT FO SUD	CGT FO SUD CFDT	CFDT CFDT
X	X	Maintien de la note et de l'appréciation		SUD CFDT	CGT FO
X		Relèvement de note à + 0,02	CGT FO SUD CFDT		
X		Maintien de la note		CGT FO SUD	CFDT

CATÉGORIE B :

Lors de cette commission sur les 8 dossiers examinés, 3 agents ont obtenu une bonification à + 0,02, 1 relèvement de note à + 0,01 avec promesse ferme de bonification l'année prochaine. L'agent sanctionné par un - 0,02 a vu sa note ramenée à - 0,01.

Les 3 mois restants à disposition ont donc été consommés à juste titre même si cela reste insuffisant.

Nous incitons donc aussi les agents à effectuer un recours en CAP centrale si leur recours en CAP locale ne leur a pas donné entière satisfaction.

Objet du recours		Proposition de l'administration	Vote OS		
Note chiffrée	Appréciations		Pour	Contre	Abstention
X		Relèvement de la note à + 0,02	CGT FO		CFDT
X		Passage de - 0,02 à - 0,01		CGT CFDT	FO
X		Relèvement de note à + 0,01 et promesse de bonification pour l'année suivante	CGT FO		CFDT
X		Maintien de la note		CGT FO	CFDT
X	X	Maintien de la note et des appréciations		CGT FO CFDT	
X	X	Relèvement de la note à + 0,02	CGT FO		CFDT
X	X	Maintien de la note et des appréciations		CGT FO CFDT	
X		Relèvement de la note à + 0,02	CGT FO		CFDT

Dans les arguments avancés par la direction pour ne pas réviser certains dossiers, la CGT dénonce le principe de rotation dite « positive » dû au quota des bonifications accordées. Même si le TPG assume et revendique cette rotation celle-ci se retrouve vite coincée face à la taille des petites structures et les promesses d'un jour ne se transforment pas toujours en réalités du lendemain !

La pratique nous donne raison : il faut que chaque agent prenne conscience qu'il ne pourra pas bénéficier tous les ans d'une notation à la hauteur du travail effectué. Le système est biaisé depuis le départ, voilà la réalité !

Plus que jamais, la CGT Trésor invite les chefs de postes et de services à promouvoir la transparence et à indiquer clairement aux agents le volume de l'enveloppe capital mois dont ils disposent et les contraintes qu'ils subissent !!! Ils ne doivent pas non plus se froisser des recours qui sont faits par leurs agents et certains ne pas en profiter pour régler leurs comptes ni envenimer les relations ... Notre demande de communication des enveloppes attribuées par poste et service reste vaine alors qu'elle permettrait d'éclaircir pas mal de situations conflictuelles sur la notation.

Nous avons encore une fois constaté que les notes sont "distribuées" avant l'entretien alors que l'instruction 04-064-V32 précise que: **c'est l'entretien qui doit permettre de dégager les éléments nécessaires à l'attribution de la note.** La CGT Trésor rappelle que les quotas de bonification entraînant 50% d'agents exclus de la possibilité d'un avancement accéléré ont pour objectif de **mettre les personnels en concurrence les uns contre les autres au détriment des solidarités dans l'exercice des missions.**

Nous encourageons donc, les agents qui n'ont pas eu gain de cause à préparer un nouveau recours devant la CAP Centrale. Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

N'hésitez pas : Refus en Locale, Appel en Centrale

- pour les cadres C :

📁	Raymonde VITALI	TG Dépense	☎ 03 87 38 69 32
📁	Martine MEYER	Trésorerie Montigny Pays Messin	☎ 03 87 63 01 15
📁	Alexia PADOIN	Trésorerie d'Algrange	☎ 03 82 84 30 34
📁	Jean-Marc BRAUNN	Paierie Départementale	☎ 03 87 65 10 82

- pour les cadres B :

📁	Jean-François CHARLIER	TG Département Informatique	☎ 03 87 38 67 36
📁	Jean-François MEILE	TG CEPL	☎ 03 87 38 69 15

Modèle de recours

M. Nom Prénom
Grade—Echelon
à
Monsieur le Président
de la CAP centrale n°—
(n°6 pour les A, n°8 pour les B et n°9 pour les
C)
S/C du Trésorier Payeur Général
S/C du chef de poste ou de service

Monsieur le Président,

L'avis de la CAP locale compétente pour mon recours de notation 2008 relative à l'année 2007 vient de m'être notifié, et je fais à présent appel de cette décision.

J'ai l'honneur de demander à la CAP compétente la révision de la note chiffrée et de l'appréciation de cette note qui, selon moi, ne correspond pas à la qualité du travail que j'effectue dans le poste pour les raisons suivantes

(résumer brièvement)

N'hésitez pas à faire appel à vos élus CGT en CAP

Par ailleurs la notation et les appréciations liées ont été établies dans les conditions arbitraires et injustes de la notation réformée.

Je demande révision de cette notation basée sur des objectifs individualisés. La réforme notation vise à me mettre en concurrence avec mes collègues brisant les solidarités que j'entretiens dans le travail, au détriment de la cohésion d'équipe.

La recherche du rendement en toute circonstance nuit à la qualité du service public rendu et dégrade de fait les rapports privilégiés établis avec nos partenaires institutionnels et plus largement, avec l'ensemble des usagers du réseau.

Limitée par des moyens budgétaires restreints, la réforme nourrit les incertitudes en matière d'avancement et réduit les perspectives de déroulement de carrière.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus je demande à bénéficier d'une notation qui reflète avec fidélité mes états de service, ainsi que l'abrogation du système actuel d'évaluation / notation.